

SALLE DE BAL,
Encourrou des rues d'Orléans et Bourbon,
JEUDI, 19 MARS (Jour de St. Joseph.)
à la demande d'un grand nombre de personnes,
ON DONNERA UN.

GRAND BAL PARÉ, Extraordinaire, de Société pour les Dames Beaute.

L'orchestre sera composé de quinze musiciens, qui exécuteront les contre-dances et valses les plus nouvelles.—Afin de maintenir le bon ordre à l'harmonie, on nommera huit commissaires pour diriger le Bal. Personnes ne sera admis qu'il n'est proprement mis. Le bureau sera ouvert pour MM. les Cavaliers.

Prix d'entrée—Une Piastre 50 cents.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique des Nat-
chitoches.

QUATRIÈME CLASSE POUR 1829.
Demandez votre billet à la Bourse,

so Samedi 28 Mars.

PROSPECTUS.—

1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	5,000	5,000
1 " "	3,000	3,000
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,600	1,600
1 " "	1,412	1,412
1 " "	750	750
6 " "	500	3,300
6 " "	350	2,100
156 " "	60	7,800
300 " "	8	6,240
7,800 " "	8	31,200
2,760 Lots		\$77,952
15,600 Billets blancs.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec deux tirages sur les 30 + 936 avoirdupois et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 4. 2e. 3e. 4e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, mais qui leur manquent respectivement, comme suit :

No. 1, 3 & 2 \$5,000

2, 1 et 3 3,000

2, 3 et 1 1,800

3, 1 et 2 1,600

3, 2 et 1 1,412

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, auront : les 1er, 2e. et 3e., dans quelque ordre de ce soit, dans quelque ordre de ce soit, auront droit chacun à..... \$750.

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, auront : les 1er, 2e. et 3e., dans quelque ordre de ce soit, auront droit à..... \$500.

Les 6 autres billets qui auront deux des numéros sortis, auront droit le 3 et le 4, au moins chacun droit à..... \$350.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... \$10.

Les 780 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... \$4.

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinale de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAYET, rue de Chartres, No. 118.

Prix d'1 Billets.

Entiers 4, demis 2, quart 1.

J. B. FAYET.—Directeur,
rue de Chartres, No. 118, entre les
rues Conti et St. Louis.

Encore une Semaine.
MICROSCOPE SOLAIRE.
Perfectionné, de Rand.

Ce Microscope que l'on croit être supérieure à tout ce qui existe dans ce genre, sera exposé dans la salle de balle, à l'en coignure des rues d'Orléans et Bourbon, tous les jours que le temps sera clair, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures à-près-midi, jusqu'à la fin de cette semaine.

Soixante dix personnes, ou même un plus grand nombre, peuvent jour de ce spectacle en même temps.

Prix d'entrée—50 cents; les enfans moitié prix. On peut se procurer des billets aux principaux Hôtels et chez les Libraires, ainsi que dans les Cafés voisins de la Salle.

18 mars

A VIS—ATTENDU que Barthélémy Montréal s'est adressé à moi, « l'effet de lever et d'annuler les hypothèques qu'il a consenties comme principal, en sa capacité d'encapteur pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, conjointement avec Mme. Manette, Mme. Marie de François Montréal, le vingt-sixième jour de Février 1824, sur les deux cinquièmes d'une habitation qui leur appartiennent dans cette paroisse, à savoir vingt arpents au bas de la ville, et du même bord, mesurant trois arpents de face sur quarante de profondeur;

— Avis est donné par le présent, à toutes personnes intéressées de déduire, par écrit, au secrétariat de l'état, dans le délai de quatre-vingt jours, à date de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit a oblige, et hypothèques ne seraient pas levées ou nullifiées.

Donné sous ma signature et le sceau de PEtat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-septième jour de Février 1829.

P. DERIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGONER,
Secrétaire d'Etat

CHAPEAUX.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

M. E. BERTUS informe le public que pouvant disposer de ses approvisionnements de CHAPEAUX, provenant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

R. DE BERTUS.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrêté de New-York, un arrêté réglementant les CHAPEAUX, provoquant d'une des premières sécheresses du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.